

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 08 NOVEMBRE 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **08 novembre 2010 à 20h00**.

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal (arrivée 20h08)

Assistance : 6 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

10-11-200

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

10-11-201

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

DÉPÔT

5. Dépôt du rapport de la mairesse 2010

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, madame la mairesse dépose son rapport concernant la situation financière de la municipalité. Dans son rapport, elle traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur de la municipalité, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice et les orientations générales du prochain budget et de ses immobilisations. Le rapport de la mairesse sera distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire.

DÉPÔT

6. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – novembre 2010

Conformément à l'article 357 de la *loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts des élus sont déposées.

AVIS

7. Avis de motion – Règlement numéro 06-2010 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2011

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 06-2010 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2011.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

10-11-202

8. Attribution des responsabilités des membres du conseil pour novembre 2010 à novembre 2011

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE les conseillers suivants soient nommés responsables des dossiers spécifiques à leur nomination afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac aux différents conseils d'administration.

ÂGE D'OR	Georgette Critchley Réjean Gamelin
AGRICULTURE	Yves Plante
CENTRE COMMUNAUTAIRE	Jean-Louis Lambert Yves Plante
COMITÉ D'ENTRAIDE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC	Daniel Labbé Jean Duhaime (substitut)
COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC	Daniel Labbé Réjean Gamelin (substitut)
COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE <i>(Zone intervention prioritaire Lac St-Pierre)</i>	Georgette Critchley Jean-Louis Lambert (substitut)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC	Jean Duhaime Réjean Gamelin Julie Bouchard
MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC	Jean-Louis Lambert
MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS	Réjean Gamelin Yves Plante (substitut)
PLAN D'URGENCE	Daniel Labbé Georgette Critchley Jean-Louis Lambert Réjean Gamelin
POLITIQUE FAMILIALE <i>(Comité famille & Maison Lien de la famille)</i>	Julie Bouchard
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS	Jean Duhaime Julie Bouchard Jean-Louis Lambert (substitut)
RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE ST-FRANÇOIS-DU-LAC	Yves Plante Réjean Gamelin Jean Duhaime (substitut)
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS	Jean-Louis Lambert Daniel Labbé Yves Plante (substitut)
VOIRIE MUNICIPALE	Jean-Louis Lambert Daniel Labbé Réjean Gamelin
« VÉLO SUR LA RIVIÈRE » PONTON	Jean-Louis Lambert Daniel Labbé
COOPÉRATIVE DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN	Julie Bouchard

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Membres du conseil :

Jean-Louis Lambert, pro-maire
Jean Duhaime, conseiller
Daniel Labbé, conseiller

Représentants de la communauté :

Lucie Bergeron, citoyenne
Gérard Lambert, citoyen
Jean-Guy Dionne, président de l'Âge d'or
Mathieu Lefebvre, membre du comité des loisirs

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Membres du conseil :

Yves Plante, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller

Membres d'office :

Georgette Critchley, mairesse
Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou
Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et personne-ressource

Citoyens de la municipalité :

Jacques Chagnon
Guy Gouin
Jacques Morvan

QUE les présentes attributions soient confiées pour une période de douze (12) mois et prennent effet à compter des présentes;

QUE les signataires à la Caisse Populaire Desjardins du Bas Saint-François restent les mêmes que l'année précédente :

Mairesse : Georgette Critchley
Pro-maire : Jean-Louis Lambert
Secrétaire-trésorière : Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière adjointe : Hélène Latraverse

Les signataires pour la bibliothèque municipale sont;

Mairesse : Georgette Critchley
Coordonnatrice : Ghislaine Lachapelle

Pour l'accomplissement de leur mandat, les représentants possèdent tous les pouvoirs dévolus par les Lois municipales et les autres Lois.

10-11-203

9. Feuilleton paroissial du Bas Saint-François – Espace publicitaire 2011

CONSIDÉRANT que le feuilleton paroissial du Bas Saint-François propose de renouveler l'espace publicitaire pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'un espace publicitaire simple est de 100,00 \$;

CONSIDÉRANT que le montant a été planifié lors du budget 2010 et qu'il doit être payé cette année même si c'est une publication 2011 puisque les frais du montage sont assumés en 2010 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER un espace publicitaire simple au coût de 100,00 \$ et d'annoncer la même publicité que l'an dernier dans le Feuillet paroissial du Bas Saint-François ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et ce, à même le budget 2010.

10-11-204

10. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Renouvellement du bail pour l'année 2011

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la Municipalité et la Maison des jeunes du Bas Saint-François, pour le local situé au 10-A rue du Centre-Communautaire;

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 31 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 225,00 \$ par mois ;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

10-11-205

11. Quillethon Centraide – Édition 2010

CONSIDÉRANT que le Quillethon Centraide – Édition 2010 aura lieu samedi le 20 novembre 2010 au Salon de quilles le 19-90;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PARTICIPER au Quillethon Centraide – Édition 2010 ;

DE PAYER l'inscription au montant de 100,00 \$ pour une équipe de cinq (5) joueurs;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE les membres du conseil municipal forme une équipe de cinq (5) joueurs pour une présence à 13h00.

10-11-206

12. Avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales ainsi qu'un état du montant des taxes scolaires dues si un état des arrérages a été remis à temps par le directeur général de la commission scolaire concernée. (a.1022 CM);

CONSIDÉRANT qu'une somme de 63 153,53 \$ en capital, intérêts et pénalités est dû au 08 novembre 2010 sur les biens-fonds imposés pour les exercices 2008 et 2009 et qu'un montant additionnel de 70 679,89 \$ est également à échéance pour l'exercice 2010 par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 4 230,28 \$ en capital, intérêts et frais est dû au 08 novembre 2010 pour les exercices 2008, 2009 et 2010 à la Commission scolaire de la Riveraine par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité approuve cet état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'un avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires soit transmis à toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les exercices financiers 2008 à 2010.

10-11-207

13. Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2011

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac tiendra le mardi 21 décembre 2010 à compter de 19h00 au 400, rue Notre-Dame, une séance publique sur l'adoption des prévisions budgétaires 2011 et du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 ;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

10-11-208

14. Fermeture du bureau – Période des fêtes et date de la première séance du conseil 2011

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 24 décembre 2010 à compter de 12h00 p.m. jusqu'au 07 janvier 2011 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les congés payés par le conseil municipal, pour les employés permanents à temps plein, sont aux nombres de 3 jours à Noël et de 2 jours au Nouvel An pour un total de 5 jours;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les cinq autres jours ouvrables seront compensés par la banque de temps ou les journées de maladie non écoulées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les employés écoulent leurs journées de maladie ou leurs heures accumulées pendant la période de fermeture du bureau afin d'avoir la même rémunération que toutes les semaines précédentes;

QUE cette solution est plus avantageuse pour la municipalité, puisque l'ouverture du bureau pendant la période des fêtes, occasionnerait le versement de salaires réguliers en plus des journées de maladie en banque au 31 décembre 2010 ;

DE FERMER les bureaux administratifs du 24 décembre 2010 à compter de 12h00 p.m. jusqu'au 07 janvier 2011 inclusivement;

D'INFORMER les citoyens par le biais du bulletin municipal des dates de fermeture du bureau et de la date de la première séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 17 janvier 2011.

10-11-209

15. Régie d'incendie Pierreville – St-François-du-Lac – Adoption du budget 2011

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » a adopté, lors d'une séance tenue le 15 septembre 2010, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 au montant de 303 010 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est d'accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine le budget adopté par le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » pour l'exercice financier 2011 au montant de 303 010 \$.

10-11-210

16. « Jeune COOP » de l'école Vincent-Lemire – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT qu'un nouveau groupe de jeunes de l'école Vincent-Lemire souhaite poursuivre les démarches au sein de leur COOP fondée en 2008 ;

CONSIDÉRANT que ce projet de coopération en milieu scolaire vise à intégrer les jeunes dans une démarche de prise en charge ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ pour ce projet;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-11-211

17. Financement du règlement d'emprunt numéro 02-2010 au montant de 168 500 \$ - Adjudication de l'émission

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite de « Financière banque nationale », pour son emprunt de 168 500 \$ par billet en vertu du règlement numéro 02-2010, au prix de 98,028 échéant en série 5 ans comme suit :

14 400 \$	1,80 %	16 novembre 2011
14 900 \$	2,20 %	16 novembre 2012
15 400 \$	2,50 %	16 novembre 2013
16 000 \$	2,75 %	16 novembre 2014
107 800 \$	3,00 %	16 novembre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

10-11-212

18. Financement du règlement d'emprunt numéro 02-2010 au montant de 168 500 \$ - Modalités de l'émission

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac se propose d'emprunter par billet un montant total de 168 500 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 02-2010 ;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QU'un emprunt par billet au montant de 168 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 02-2010 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe ;

QUE les billets soient datés du 16 novembre 2010 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- 1) 14 400 \$ (2011)
- 2) 14 900 \$ (2012)
- 3) 15 400 \$ (2013)
- 4) 16 000 \$ (2014)
- 5) 16 500 \$ (2015)
- 5) 91 300 \$ (à renouveler) (2015)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-François-du-Lac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 16 novembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 02-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10-11-213

19. Politique de gestion contractuelle – Mandat à Monty Coulombe S.E.N.C.

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent adopter, avant le 1^{er} janvier 2011, une politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la firme d'avocats Monty Coulombe S.E.N.C. offre ses services pour la rédaction d'une politique, selon nos besoins spécifiques, au coût de 475 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER Me Roland Veilleux de la firme d'avocats Monty Coulombe pour la rédaction de notre politique de gestion contractuelle;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 « Services juridiques » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-11-214

20. Richard Sayer et Micheline Duhaime – Renouvellement du contrat de l'entretien ménager de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité est un organisme municipal public ;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de l'édifice municipal est donné par l'entremise de représentants autonomes assumant les risques financiers inhérents à leurs opérations ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est satisfait des services de monsieur Richard Sayer et madame Micheline Duhaime et qu'il désire renouveler le contrat pour l'entretien ménager du 400, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que l'entretien du 1^{er} étage est de 62,75 \$ par semaine et que l'entretien de la salle du conseil est de 52,00 \$ par mois ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le contrat de l'entretien ménager de l'édifice municipal, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 et ce, aux conditions déterminées dans le contrat signé entre les parties;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-495 « Entretien ménager » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

10-11-215

21. Anne Lachapelle – Renouvellement du contrat de l'entretien ménager de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que la municipalité est un organisme municipal public ;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre à ses contribuables un service de bibliothèque publique, disponible à son édifice situé au 480, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de cet emplacement est donné par l'entremise d'une représentante autonome assumant les risques financiers inhérents à ses opérations ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour utiliser les services de madame Anne Lachapelle et qu'il désire renouveler le contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de la bibliothèque représente un montant à payer de 30,00 \$ par semaine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le contrat de l'entretien ménager de la bibliothèque, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 et ce, aux conditions déterminées dans le contrat signé entre les parties;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-702-30-527 « Entretien d'immeuble » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-11-216

22. Plan d'intervention – Confirmation des travaux effectués – Taxe fédérale d'accise

CONSIDÉRANT que nous avons reçu, en date du 11 juin 2010, la lettre du ministre Laurent Lessard confirmant une nouvelle somme de 715 176 \$ pour les années 2010 à 2013 au sein de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la programmation de la taxe fédérale d'accise sur l'essence de 2005-2009 a été complétée et les travaux ont été effectués ainsi que la reddition de compte complété et approuvée;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aqueduc mentionnés dans le plan d'intervention ont été effectués sur une partie de la rue Lachapelle ;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention ne mentionne pas d'autres travaux d'aqueduc ou d'égout à effectuer à court terme ;

CONSIDÉRANT que le réseau d'aqueduc et d'égout municipal est maintenant mis à jour et se trouve en bon état selon le plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal présentera une programmation des travaux portant sur la voirie locale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal effectuera sa programmation de travaux de voirie locale jusqu'en 2013 et mandatera une firme d'ingénieurs afin de présenter une étude préliminaire des coûts selon les travaux à réaliser;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à monsieur Gaétan Lemieux du MAMROT au département des infrastructures.

10-11-217

23. Les Constructions Soldi inc. – Paiement final et retenue de garantie pour les travaux d'aqueduc et de pavage d'une partie de la rue Lachapelle

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de Constructions Soldi inc., le décompte final, et que le montant à payer incluant les taxes applicables moins la retenue de 5% est de 235 112,61 \$ (224 697,88 \$ net, après le remboursement de TPS);

CONSIDÉRANT que le montant représentant l'égout est de 58 864,31 \$ (56 256,81 \$ net) et le montant du pavage est de 176 248,30 \$ (168 441,07 \$ net);

CONSIDÉRANT que les quittances finales auprès des sous-traitants n'ont pas été transmises comme preuve par Constructions Soldi inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 235 112,61 \$ à Constructions Soldi inc. seulement lors de la réception des preuves de quittances finales auprès de tous les sous-traitants ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QU'une retenue de 5 % représentant un montant de 21 918,23 \$ plus les taxes applicables sera payable en 2011 (20 947,32 \$ net après le remboursement de TPS), soit 12 642 \$ pour l'aqueduc et 9 276,23 \$ pour le pavage, mais qu'une déduction pourra être effectuée advenant une anomalie dans les travaux ou des exigences non rencontrées ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense lors de la réception de tous les documents demandés ;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » et 03-310-12-721 « Infrastructure – Aqueduc Lachapelle » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et enregistrer la retenue à payer de 2011.

10-11-218

24. Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton – Rapport du vérificateur externe pour la déclaration finale de réalisation des travaux dans le cadre du programme PRÉCO

CONSIDÉRANT que pour recevoir les argents de la subvention PRÉCO, une déclaration finale de réalisation des travaux doit être effectuée, conjointement avec une vérification d'un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton offre ses services pour un montant maximal de 1 500 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification dans le cadre de la subvention PRÉCO;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-11-219

25. Club de l'Âge d'or – Annulation de l'entente 2009 à 2011 (résolution 08-12-242)

CONSIDÉRANT que selon la nouvelle politique de location de la salle communautaire, une augmentation de 25,00 \$ par soirée est applicable pour les organismes à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT par contre que le Club de l'Âge d'or loue à plusieurs reprises la salle pour des soirées, soit plus de dix fois par année ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire accorder un rabais pour des organismes qui loue la salle plus de dix fois par année et désire appuyer également le Club de l'Âge d'or ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ANNULER l'entente prévue jusqu'en 2011 au coût de 300 \$ par année (résolution 08-12-242);

QUE le Club de l'Âge d'or devra payer ses locations de salle au coût de 150 \$ tel que prévue dans la politique mais que le montant annuel de 300 \$ prévue dans une entente ne sera plus demandé dès 2011;

QUE pour l'utilisation du centre communautaire, toutes les autres conditions demeurent les mêmes que l'entente initiale adoptée par la résolution 05-12-279.

10-11-220

26. Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François – Budget 2011 et acceptation de la quote-part à payer de 2011

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 25 octobre 2010, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 au montant de 1 743 222 \$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 150 487 \$ pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2011, au montant de 1 743 222 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de 2011 au montant de 150 487 \$;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2011, une contribution égale à 150 487 \$.

27. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

28. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

29. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Louis Lambert, conseiller, donne rapport de son comité respectif, soit le « Vélo sur la Rivière » concernant l'édition 2010.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-11-221

30. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2010

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2185	Accommodeur St-François (Essence)	128.07
2186	Bell Canada (Téléphones édifices - Novembre 2010)	631.45
2187	Biron Luc (Entretien des pelouses et plates-bandes)	2 725.93
2188	Blanchette Julie (Remboursement pour Olivier Michon)	58.75
2189	BPN Environnement (Location 2 Toilettes 01 sept.au 01 oct.2010)	297.99
2190	Buroplus (Fournitures de bureau)	171.60
2191	Concepts Logiques 4D1 inc. (Implantation du logiciel biblionet)	8 183.44
2192	Construction S.R.B.(Sciage de bordure)	130.38
2193	Critchley Georgette (Déplacement Nicolet &laminage photos)	44.38
2194	Emco Ltée (Matériels aqueduc)	656.00
2195	Entreprises Clément Forcier inc. (Les) (Location machinerie)	586.95
2196	Entreprises Pierreville ltée (Location machineries)	5 070.92
2197	Entreprises Cournoyer asphalte ltée (Rapiéçage d'asphalte)	1 462.11
2198	Entreprises d'électricité D.A. inc.((Entretien luminaires de rues)	711.13
2199	Équipements Raydan (Location d'équipements)	627.33
2200	Excellence Compagnie d'assurance (Assurances coll. – nov. 2010)	1 502.13
2201	F.D.JUL inc.(Fourniture de bureau)	29.92
2202	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport - poste)	76.77
2203	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Oct. 2010)	24.00
2204	Gestions C.C.Svekolmine (Lavage vitre - extérieur bureau mun.)	238.00
2205	Groupe Cevac (Entretien climatisation - Ctr comm. et 400 N-D)	224.85
2206	Hibon Inc.(Filtre pour usine)	145.14
2207	Hydro-Québec (Éclairage public)	989.17
2208	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eau usée)	164.80
2209	Laboratoires Choisy Limitée (Produits nettoyage – Ctr comm.)	649.36
2210	Jean-Louis Lambert (Remboursement d'achat de chaises)	97.46
2211	Latraverse Hélène (Déplacement 2 formations & 2 séances ponton)	94.60
2212	Michon Yvon et Alex, peintres (Vernis moulures au sous-sol)	65.46
2213	Niquet Marcel (Déplacement local et extérieur - Octobre 2010)	529.40
2214	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	291.76
2215	Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (562 Grande-Terre)	2 003.47
2216	Sayer Richard (Entretien ménager - octobre 2010)	358.50
2217	Spécialistes Fernand Daigle Inc. (Béton)	350.36
2218	Vallières Asphalte inc.(Réparation asphalte)	451.50
2219	Ville de Sorel-Tracy (ouverture de dossier)	60.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

2220	Piché Paul (Salaire inspection chiens + cellulaire – nov. 2010)	145.00
2221	Régie intermunicipale gestion des déchets (Quote-part nov. 2010)	12 413.50
2222	Régie Incendie Pierreville-St-François (Quote-part nov. 2010)	16 990.00
	TOTAL DES CHÈQUES	59 381.58

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

2173	Dessau inc.(Honoraire professionnel- Rue Lachapelle)	30 353.11
2174	LVM-Technisol inc. (Honoraire Prof. Laboratoire-Rue Lachapelle)	6 946.61
2175	Croix Rouge (La) (Contribution 2010)	259.61
2176	Ville de Sorel - Tracy Cour Municipale (Remboursement constat)	125.00
2177	Bell Canada (Téléphone bibliothèque - octobre 2010)2/2	91.13
2178	Pitney Bowes(Location compteur postal -01 nov. au 31 janv. 2011)	521.58
2179	Hydro-Québec (Éclairage édifices + Éclairage public)	5 801.73
2180	Construction S.R.B.(Sciage de bordure)	4 811.22
2181	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - octobre 2010)	103.33
2182	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - octobre 2010)	2 264.41
2183	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – oct. 2010)	5 287.90
2184	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation octobre 2010)	1 949.78
	TOTAL DES CHÈQUES	58 515.41

DÉBOURSÉS OCTOBRE 2010

	Salaires octobre 2010	16 175.18
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	16 175.18

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2010 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2010 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

31. Période de questions

➤ Roulotte rue des Vignes

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

32. Conclusion

10-11-222

33. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h35.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière